

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **GINOX 30**

Révision : 31.01.2023

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 07.07.2023

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

GINOX 30 (31580426)

Identifiant unique de formulation (UFI) : KQU9-7UM7-RW0Q-EN5V

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Nettoyant alcalin

Secteurs d'utilisation [SU]

Professionnel

Industriel

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :

Ginox Swiss Kitchen

Rue :

Route des Châtaigniers 13

Code postal/Lieu :

1816 Chailly-Montreux

Téléphone :

+41219254949

Contact :

Jean Hardt (jean.hardt@ginoxgroup.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

24h-Notfallnr. 145, Telefon +41 44 251 51 51

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B ; Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

Carc. 2 ; H351 - Cancérogénité : Catégorie 2 ; Susceptible de provoquer le cancer.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Danger pour la santé (GHS08) · Corrosion (GHS05) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

TRISODIUM NITRILOTRIACETATE ; N°CAS : 5064-31-3

HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2

Mentions de danger

H351

Susceptible de provoquer le cancer.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P201

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260

Ne pas respirer les vapeurs.

P264

Se laver la peau immédiatement et soigneusement avec eau après contact et après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P321

Traitement spécial (montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité au médecin).

P330

Rincer la bouche.

P331

NE PAS faire vomir.

P405

Garder sous clef.

P501

Élimination des déchets : Éliminer le contenu dans un centre de collecte agréé pour les déchets spéciaux.

### 2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les critères PVT/VPVb selon REACH, Annexe XIII, ne sont pas remplis.

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **GINOX 30**

Révision : 31.01.2023

Date d'édition : 07.07.2023

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

## Composants dangereux

TRISODIUM NITRILOTRIACETATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119519239-36 ; N°CE : 225-768-6; N°CAS : 5064-31-3

Poids : 20 - 30 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 2 ; H351 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315

HYDROXYDE DE SODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457892-27 ; N°CE : 215-185-5; N°CAS : 1310-73-2

Poids : 1 - 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318

## Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## Étiquetage du contenu (Règlement (CE) no 648/2004)

NTA (acide nitrilotriacétique) et sels 15 - < 30 %

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Garder au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Rincer abondamment avec de l'eau. Garder au repos. Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Rincer avec beaucoup d'eau (10-15 min.). Appeler immédiatement un médecin.

#### En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse Jet d'eau pulvérisée Brouillard d'eau Extincteur à sec Dioxyde de carbone (CO2)

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible sous conditions normales. En cas d'incendie, risque de dégagement de: En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### 5.4 Indications diverses

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Éviter de: Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes, Solution utilisateur (dilution) voir également le point 12.7. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Autres

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **GINOX 30**

Révision : 31.01.2023

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 07.07.2023

informations, restrictions et dispositions légales À observer : Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. Conserver sous clé. Eviter la formation d'aérosols. Ne pas respirer les aérosols.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Conserver le récipient bien fermé. Température de stockage: 5 - 30 °C. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Stocker conformément à la réglementation locale.

### Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (Suisse): 6.1

Classe de stockage (TRGS 510): 6.1D

### Ne pas stocker ensemble avec

Tenir à l'écart de: Acide Comburant.

### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Durée de conservation à partir de la production: 2.5 ans

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Conformément à la législation, l'employeur est tenu d'effectuer une analyse des risques et de définir des mesures adaptées correspondant aux risques. Si le plafond défini officiellement au paragraphe 8.1 est dépassé, toutes les actions de protection citées au paragraphe 8.2 doivent être mises en œuvre et des mesures régulières doivent être réalisées dans le but de respecter les plafonds officiels. Les actions décrites doivent être mises en œuvre pour chaque situation pour laquelle un risque ne peut être exclu. Si l'analyse met en évidence un risque faible pour les employés, les mesures de protection peuvent être assouplies en fonction du risque.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2

Type de valeur limite (pays d'origine): Valeur KZG ( CH )

Paramètre : E: fraction inhalable

Valeur limite : 2 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : SSC

Version : 31.01.2022

Type de valeur limite (pays d'origine): MAK ( CH )

Paramètre : E: fraction inhalable

Valeur limite : 2 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : SSC

Version : 31.01.2022

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### Protection yeux/visage

Utiliser des lunettes de protection ou de protection face à la EN 166.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Gants de protection adaptés résistants aux produits chimiques conformément à la norme ISO EN 374-1:2016: type A ou B, résistance à la perméation (résistance à la rupture): > 30 minutes. Matériau: nitrile. Epaisseur de la couche >= 0,38 mm. Gants recommandés: Sol-Vex 37-675 (type A, épaisseur de la couche de 0,38 mm, produits chimiques d'essai utilisés: J, K, L, O, P, T) ou Sol-Vex 37-185 (type A, épaisseur de la couche de 0,56 mm, produits chimiques d'essai utilisés: A, G, J, K, L, P, T). Ces données se fondent sur les informations du fabricant. Il convient de noter qu'en pratique, la durée d'utilisation quotidienne d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être plus courte que la durée de perméation déterminée selon la norme EN 374 (à cause des nombreux facteurs d'influence tels que la chaleur). La durée d'utilisation des gants peut être prolongée considérablement s'ils sont régulièrement lavés à l'eau savonneuse ou s'ils sont au minimum rincés sous l'eau courante du robinet une fois le travail effectué. Appliquer une crème grasse.

##### Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié à la EN 14605, EN 20344, EN 20345: protection approprié et des bottes.

##### Protection respiratoire

EN 143, EN 14387. néant, à l'utilisation appropriée

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : incolore (Différences de couleur liées au lot possibles)

Odeur : sans odour

#### Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : ( 1013 hPa ) non applicable

Point éclair : non applicable

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **GINOX 30**

Révision : 31.01.2023

Date d'édition : 07.07.2023

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

|                                   |                   |                     |                   |
|-----------------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| Pression de vapeur :              | ( 50 °C )         | non applicable      |                   |
| Densité :                         | ( 20 °C )         | 1.250               | g/cm <sup>3</sup> |
| Test de séparation des solvants : | ( 20 °C )         | non applicable      |                   |
| Solubilité dans l'eau :           |                   | l'eau-soluble bonne |                   |
| pH :                              |                   | 13.7                |                   |
| Valeur pH :                       | ( 20 °C / 5 g/l ) | 10.5                |                   |
| Viscosité :                       | ( 5 °C )          | env. 13             | mPa*s             |
| Viscosité :                       | ( 20 °C )         | env. 8              | mPa*s             |

## 9.2 Autres informations

Aucune

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Acide Tenir à l'écart de: Comburent.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

|                     |                                                          |
|---------------------|----------------------------------------------------------|
| Paramètre :         | DL50 ( TRISODIUM NITRILOTRIACETATE ; N°CAS : 5064-31-3 ) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                           |
| Espèce :            | Rat                                                      |
| Dose efficace :     | 1300 mg/kg                                               |

##### Toxicité dermique aiguë

|                     |                                                          |
|---------------------|----------------------------------------------------------|
| Paramètre :         | DL50 ( TRISODIUM NITRILOTRIACETATE ; N°CAS : 5064-31-3 ) |
| Voie d'exposition : | Dermique                                                 |
| Espèce :            | Lapin                                                    |
| Dose efficace :     | > 10000 mg/kg                                            |

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Autres effets néfastes

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougeissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc. En cas de contact avec les yeux: provoques. Inhalation: en cas de hautes concentrations - irritation des muqueuses. Après l'ingestion : provoques des brûlures à la bouche, gorge, membrane muqueuse, oesophage, estomac, intestin. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

|                      |                                                  |
|----------------------|--------------------------------------------------|
| Paramètre :          | CL50 ( HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2 ) |
| Espèce :             | Gambusia affinis (Poisson moustique)             |
| Dose efficace :      | 125 mg/l                                         |
| Temps d'exposition : | 96 h                                             |

|                      |                                                  |
|----------------------|--------------------------------------------------|
| Paramètre :          | CL50 ( HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2 ) |
| Espèce :             | Poecilia reticulata (Guppy)                      |
| Dose efficace :      | 145 mg/l                                         |
| Temps d'exposition : | 24 h                                             |

|                 |                                                          |
|-----------------|----------------------------------------------------------|
| Paramètre :     | CL50 ( TRISODIUM NITRILOTRIACETATE ; N°CAS : 5064-31-3 ) |
| Espèce :        | Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson           |
| Dose efficace : | 103 mg/l                                                 |

##### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

|                      |                                                  |
|----------------------|--------------------------------------------------|
| Paramètre :          | EC50 ( HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2 ) |
| Espèce :             | Ceriodaphnia spec                                |
| Dose efficace :      | 40.4 mg/l                                        |
| Temps d'exposition : | 48 h                                             |

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **GINOX 30**

Révision : 31.01.2023

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 07.07.2023

Paramètre : EC50 ( TRISODIUM NITRILOTRIACETATE ; N°CAS : 5064-31-3 )  
Espèce : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : 80 mg/l

## Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 ( TRISODIUM NITRILOTRIACETATE ; N°CAS : 5064-31-3 )  
Espèce : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : 91.5 mg/l

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradation

Paramètre : DBO (% de DThO) ( TRISODIUM NITRILOTRIACETATE ; N°CAS : 5064-31-3 )  
Valeur : 90 - 100 %  
Période : 28 D  
Méthode : OECD 301B  
Paramètre : Diminution du COD ( TRISODIUM NITRILOTRIACETATE ; N°CAS : 5064-31-3 )  
- Aérobie  
Valeur : 100 %  
Période : 14 D  
Paramètre : Baisse de DCO ( TRISODIUM NITRILOTRIACETATE ; N°CAS : 5064-31-3 )  
- Degré de dégradabilité  
Valeur : > 90 %  
Évaluation : Facilement éliminable de l'eau  
Méthode : OECD 302B

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Les eaux résiduaires provenant de l'usage peuvent être jetées dans les égouts après séparation des solides et avec neutralisation précédente. En cas de rejet de produits acides ou alcalins dans les égouts, veiller à ce que le pH de l'eau rejetée soit compris entre 6.5 et 9. Les modifications de pH peuvent en effet causer des dégâts dans les canalisations d'eau usée et dans les stations d'épuration biologiques. Les directives locales sont applicables en priorité.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Des résidus de produit sont considérés en tant que déchets spéciaux et sont par l'étiquette « déchets spéciaux » et le code de déchets à marquer. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

#### Après utilisation conforme

##### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

EU: Code de déchets (2008/98/EG) : 20 01 15\* // CH: Code de déchets (VeVA, SR 814.610): 20 01 15 S // AT: Code déchets (ÖNORM S 2100): 52402 Lessives

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3266

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. ( HYDROXYDE DE SODIUM, SOLUTION · TRISODIUM NITRILOTRIACETATE )

#### Transport maritime (IMDG)

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. ( SODIUM HYDROXIDE, SOLUTION · TRISODIUM NITRILOTRIACETATE )

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. ( SODIUM HYDROXIDE, SOLUTION · TRISODIUM NITRILOTRIACETATE )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8  
Code de classification : C5  
Danger n° (code Kemler) : 80

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **GINOX 30**

Révision : 31.01.2023

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 07.07.2023

|                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| Code de restriction en tunnel :       | E            |
| Dispositions particulières :          | LQ 5 I · E 1 |
| Étiquette de danger :                 | 8            |
| Transport maritime (IMDG)             |              |
| Classe(s) :                           | 8            |
| Numéro EmS :                          | F-A / S-B    |
| Dispositions particulières :          | LQ 5 I · E 1 |
| Étiquette de danger :                 | 8            |
| Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) |              |
| Classe(s) :                           | 8            |
| Dispositions particulières :          | E 1          |
| Étiquette de danger :                 | 8            |

## 14.4 Groupe d'emballage

III

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## 15. Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 75

##### Directives nationales

##### Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 2 (Évidemment dangereux pour l'eau)

##### Autres informations, restrictions et dispositions légales

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## 16. Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Limites d'utilisation

### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

|      |                                                                       |
|------|-----------------------------------------------------------------------|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux.                                   |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                             |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                      |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                  |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer.                                   |

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits.

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :

**GINOX 30**

Révision :

31.01.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition :

07.07.2023

---

Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---